

Cahier des charges de l'accompagnateur-trice

- Buts**
- Mettre sur pied des camps de vacances répondant aux demandes des vacanciers en situation de handicap et des parents /référénts
 - Prendre en charge son vacancier du lever au coucher et des veilles, le cas échéant
 - Pouvoir compter sur l'appui des responsables du camp
- Tâches**
- Avant le camp**
- Collaborer avec le Responsable et Coresponsable du camp
 - Étudier le dossier de son vacancier
 - Rendre visite à son vacancier en prévoyant suffisamment de temps
 - Prendre connaissance des Directives concernant le Travail des Accompagnants (annexe au contrat)
- Formation**
- Participer à la Journée de formation de base (printemps)
 - Effectuer un stage lors d'un week-end au Centre d'accueil des Balances
- Pendant le camp**
- Collaborer avec le Responsable et Coresponsable du camp
 - Travailler et évoluer dans une tenue décente et correcte
- Pour son vacancier**
- Veiller au respect des prescriptions de sécurité
 - Être à l'écoute, communiquer et veiller à favoriser des interactions dans le cadre du groupe
 - Respecter rigoureusement la prise de médicaments, notamment heures et posologies
 - S'assurer que le régime alimentaire soit rigoureusement respecté
 - Tenir un tableau de la médication et des selles
 - Respecter le rythme de vie
 - Respecter les horaires
 - Gérer l'argent de poche
 - Gérer les affaires personnelles de son vacancier, faire de la lessive si besoin
 - Prendre grand soin de l'hygiène
 - Aider et se faire aider par les accompagnateurs lors de soins
 - Veiller à la fatigue des vacanciers et s'assurer de leur bien-être
 - Soigner les blessures légères, d'entente avec le Responsable de camp
 - Réaliser les travaux demandés par les Responsables du camp et/ou Responsable cuisine, d'entente entre eux
- Compétences** La responsabilité du vacancier vis-à-vis des parents et référénts
- Relations**
- Parents et ou référénts
 - Responsable du groupe des accompagnateurs
 - Infirmier /infirmière, le cas échéant
 - Responsables du camp

Lus et approuvés, le Cahier des charges, les Directives travail Accompagnant et les Mesures de protection liées au Covid-19, annexes au contrat

Montpreveyres, le

Le Collaborateur :

Association Cerebral Vaud

La Co-Présidente
J. Rod



La Responsable des activités
A Tschanz

